

*Banques—Loi*

recours aux liquidités internes qui leur permettent d'exploiter leurs petits établissements, même si ces derniers sont déficitaires. Dans beaucoup de cas, ces entreprises ont le quasi monopole des prix. Elles font usage des articles de réclame pour attirer la clientèle, que ce soit un divan ou une voiture, des vis, des boulons ou des clous ou que sais-je d'autre. Devant cette concurrence, certaines petites entreprises dépérissent en peu de temps. En outre, les grosses entreprises ont un crédit presque illimité auprès des banques.

La motion n° 39 aurait pour effet de mettre directement à la disposition de la petite entreprise des capitaux d'un montant précis. L'année dernière, 75 p. 100 des faillites se produisaient dans le secteur de la petite entreprise; 48 p. 100 des grandes entreprises au Canada sont de propriété étrangère tandis que 96 p. 100 des petites entreprises appartiennent à des Canadiens. Voilà un aspect important de l'économie de filiales au Canada. Il nous faut mettre sur pied une stratégie nationale efficace pour régler les problèmes qu'éprouve le secteur de la petite entreprise afin que celui-ci puisse se développer au-delà de cette zone limite qui varie entre 49 et 100 employés pour s'orienter vers le secteur des grandes entreprises, ce qui lui permettra d'obtenir une grande ouverture de crédit et de profiter des techniques de pointe qui nous feront connaître sur le marché international.

● (1610)

De tous les prêts qui ont été accordés l'année dernière aux petites entreprises, seulement 3 p. 100 l'ont été en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Voilà, à mon avis, qui démontre vraiment l'insuffisance de la loi et la nécessité de modifier la loi sur les banques pour que ces dernières puissent consacrer à ce secteur beaucoup plus d'argent et augmenter le montant maximum des prêts. Par ailleurs, cet argent ne peut servir qu'à des travaux d'agrandissement et à des achats d'équipement ou de réserves foncières, ce qui limite encore plus rigoureusement l'utilisation des prêts, précisément à une époque où le financement des stocks constitue l'une des plus sérieuses difficultés pour les petits entrepreneurs.

Ceux-ci ont besoin de capital d'exploitation, et la proposition d'amendement du député de Broadview-Greenwood (M. Rae) et du député de Comox-Powell River vise précisément à répondre à ce besoin. Les petits entrepreneurs obtiennent fréquemment l'argent dont ils ont besoin en hypothéquant leurs biens fonciers, de telle sorte que ce sont les propriétaires des petites entreprises et ceux qui y travaillent qui risquent leurs propres biens; or, j'estime, comme tous les députés de notre parti, que les banques ont véritablement le devoir social et économique de fournir aux petits entrepreneurs des prêts à long terme aux taux d'intérêt les plus bas.

Sans l'amendement proposé, les petites entreprises seront forcées de s'adresser aux prêteurs privés, ce qui aura pour effet d'augmenter chez elles des frais qui ne peuvent bien souvent être passés aux consommateurs. Bon nombre de petites entreprises dans tout le pays se trouvent dans une situation marginale et se voient refuser des prêts par les banques qui les forcent ainsi à s'adresser aux prêteurs privés. Le seul fait de majorer de quelques cents, et à plus forte raison de quelques dollars, le coût de certains articles contribue encore à détourner les consommateurs vers les grands magasins-succursales qui peuvent se permettre de vendre des articles à perte et d'offrir d'importants soldes pour faire rouler des stocks beau-

coup plus considérables. Ce fait contribue encore à affaiblir le secteur de la petite entreprise.

Bien des députés à la Chambre ont tendance à oublier que la moitié de la population active du pays est employée directement dans le secteur de la petite entreprise. Ce genre de concurrence déloyale continue à avoir cours au Canada surtout parce que les petites entreprises n'ont pas le choix quand il s'agit d'obtenir le genre de financement dont elles ont besoin pour se procurer des stocks plus importants, agrandir leurs locaux, moderniser leur établissement, de sorte qu'elles se retrouvent encore dans une situation où les sociétés grandes et moyennes, et notamment les multinationales, disposent d'un avantage concurrentiel extrêmement déloyal. Tout cela est d'abord dû à des politiques que le Parlement a adoptées dans le passé.

Au Canada, les petites entreprises comptent pour 28 p. 100 du total des ventes commerciales et là encore le chiffre est quelque peu trompeur. Mais qui profiterait le plus de cet amendement? Ce seraient les entreprises qui existent depuis moins de deux ans et dont les profits sont tombés de 61½ p. 100 l'an dernier et celles qui existent depuis 5 ou 10 ans et qui ont dû réduire leur expansion de 19½ p. 100 l'an dernier non seulement à cause de l'inflation, mais aussi à cause de la rareté des capitaux à risques et des capitaux d'expansion. Nous assistons par conséquent à la disparition d'un nombre de plus en plus grand de toutes nouvelles entreprises en particulier qui doivent faire face aux dépenses très élevées qu'entraîne le lancement d'une entreprise, notamment les frais d'établissement, le coût de l'équipement des usines, de la constitution de stocks, les frais de publicité et de déplacement, les dépenses nécessaires à la recherche de clients et ainsi de suite. Les entreprises qui existent déjà depuis un certain temps et qui ont dû limiter leur expansion à cause de la hausse des coûts ont énormément de peine à trouver des capitaux depuis cinq ans. Les très petites entreprises semblent parvenir à s'accommoder de taux d'intérêt élevés. Ces entreprises ne comptent par contre que de un à quatre employés.

A cause des taux d'intérêt élevés, les profits des entreprises ont fléchi l'année dernière de 56.2 p. 100 de ceux des petites entreprises employant entre 50 et 99 employés ont baissé quant à eux de 59.1 p. 100. D'après ces chiffres, ce sont les liquidités qui semblent être le problème le plus grave des entreprises de taille moyenne. Ce phénomène permet aux grandes entreprises et aux multinationales de s'implanter dans des secteurs où les entreprises de taille moyenne sont en perte de vitesse. Elles peuvent donc s'implanter et à force de manœuvres, elles s'emparent du marché et détrônent les entreprises canadiennes du secteur.

Voici quels sont les secteurs que cette proposition va aider le plus: transports environ 25.1 p. 100; agriculture, forêts et pêches, 20.7 p. 100; bâtiment, 19.9 p. 100; industries manufacturières 19.6 p. 100. Je pense qu'il faut accorder toute l'attention voulue aux petites entreprises manufacturières de notre pays, car elles ont atteint l'année dernière l'un des déficits les plus importants, soit environ 17 milliards de dollars. C'est un secteur économique qui baisse gravement alors qu'il y a beaucoup de chefs d'entreprise canadiens qui pourraient fabriquer la plupart des biens manufacturés que nous employons dans la vie quotidienne.